g) À encourager toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, à régler les problèmes liés à l'eau;

h) À envisager de participer au deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau qui sera accueilli par le Gouvernement thaïlandais à Chiang Mai du 14 au 20 mai 2013, sur le thème « Sécurité de l'eau et problèmes posés par les catastrophes liées à l'eau: volonté politique et engagement »;

i) À envisager d'apporter son aide et de participer activement au septième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Daegu Gyeongbuk (République de Corée) en 2015;

j) À envisager de participer à la Semaine internationale de l'eau de Singapour (2014), du 1er au 5 juin 2014;

2. *Prie* la Secrétaire exécutive:

a) De travailler en coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies pour utiliser efficacement les technologies et l'innovation dans tous les domaines pertinents de la gestion de l'eau au bénéfice de la région Asie-Pacifique;

b) De faciliter le partage, par les membres et membres associés aux niveaux régional et sous-régional, des expériences, des bonnes pratiques et des technologies en matière de gestion intégrée des ressources en eau;

c) De continuer de fournir et de soutenir, en consultation avec les membres et membres associés, un programme de développement des capacités permettant d'assurer la résilience aux catastrophes liées à l'eau et de gérer les risques liés à l'eau dans les pays de l'Asie et du Pacifique, qui soit adapté aux différents groupes de parties prenantes par le partage du savoir;

d) De prendre des mesures appropriées pour sensibiliser le public à l'importance de l'intégration de l'eau dans le développement durable dans le cadre du mandat et du programme de travail du secrétariat;

e) De faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Cinquième séance plénière
1er mai 2013

Résolution 69/9
Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons »[56]

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant que l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte: Partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application de la « croissance verte[57] » a été accueillie favorablement et entérinée par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique[58],

Notant que le Programme de partenariat pour une passerelle verte[59] a été établi après la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, que la septième Conférence ministérielle sur « L'environnement pour l'Europe », tenue à Astana en septembre 2011[60], l'a

[56] Voir chap. III, par. 105 à 115.

[57] Voir E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. C.

[58] Ibid., chap. II, par. 10.

[59] Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/6.

[60] Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.2, par. 9.

accueilli favorablement et que les ministres de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe[61] l'ont eux aussi accueilli favorablement et lui ont apporté leur soutien par la Déclaration ministérielle « Économisez l'eau, passez au vert ! » qu'ils ont adoptée,

Rappelant sa résolution 67/3 dans laquelle elle a encouragé tous les membres et membres associés à encourager le secteur privé et la société civile à participer aux activités en rapport avec l'Initiative pour une passerelle verte et prié la Secrétaire exécutive d'appuyer la mise en œuvre de cette Initiative et du programme de partenariat qu'elle propose par diverses activités dont la participation aux réunions et aux conférences organisées par le Gouvernement kazakh et la Commission économique pour l'Europe,

Notant que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons[62] », a encouragé les actions régionales coordonnées pour promouvoir le développement durable et reconnu, à cet égard, que des mesures importantes avaient été prises pour promouvoir le développement durable, en particulier dans la région arabe, l'Amérique latine et les Caraïbes et la région Asie-Pacifique, dans différents cadres, notamment dans les commissions régionales des Nations Unies[63],

Notant aussi que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a notamment salué les initiatives régionales et interrégionales en faveur du développement durable telles que le Programme de partenariat pour une passerelle verte, auquel tous les partenaires peuvent participer sur une base volontaire[64],

Notant favorablement les mesures prises à ce jour par la Secrétaire exécutive, en application de la résolution 67/3, pour fournir des plates-formes et des réseaux permettant de mesurer l'intérêt à l'égard du développement du Programme de partenariat pour une passerelle verte,

Ayant à l'esprit que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a souligné que les organisations régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales des Nations Unies et leurs bureaux sous-régionaux, ont un rôle important à jouer dans la promotion d'une intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans leur région respective[65],

Relevant que les États membres ont souligné qu'il fallait soutenir ces institutions, y compris par l'intermédiaire du système des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre pleine et effective du développement durable, et faciliter la cohérence et l'harmonisation institutionnelles des politiques, plans et programmes de développement pertinents[66],

Soulignant la nécessité d'une planification et d'une prise de décision plus cohérentes et intégrées aux niveaux national, infranational et local, selon qu'il convient, et à cette fin, *appelant* les pays à consolider, suivant les besoins, les institutions nationales, infranationales et locales ou les organes et processus multipartites concernés qui s'occupent du développement durable,

---

[61] Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1.

[62] Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

[63] Ibid., par. 185.

[64] Ibid., par. 102.

[65] Ibid., par. 100.

[66] Ibid.

Sachant gré au Kazakhstan de son engagement à soutenir continuellement la coopération interrégionale en faveur du développement durable,

1. *Se félicite* de la convocation, par le Gouvernement kazakh, de la Réunion des parties prenantes au Programme de partenariat pour une passerelle verte qui doit avoir lieu à Astana en septembre 2013 pour examiner la création des organes pertinents responsables a) de la gouvernance d'ensemble, b) de l'exécution et de la coordination et c) d'un dispositif de financement;

2. *Invite* les membres et membres associés à participer à cette future réunion des parties prenantes qui marquera une étape majeure vers l'application, selon qu'il convient et sur une base volontaire, mutuellement avantageuse, de mesures spécifiques sur l'établissement des structures pertinentes du Programme de partenariat pour une passerelle verte, en créant des possibilités de coopération régionale par l'utilisation des compétences, programmes, plates-formes et structures existant dans la région, qui pourrait apporter son soutien et faire partager son aspiration à la région dans l'intérêt du développement durable;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive d'appuyer l'élaboration du cadre institutionnel et des activités programmatiques du Programme de partenariat pour une passerelle verte par les mesures suivantes:

a) Apporter un appui technique pertinent aux préparatifs de la réunion des parties prenantes visée ci-dessus, notamment en collaborant avec la Commission économique pour l'Europe et les programmes spéciaux, en particulier le Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, selon qu'il convient;

b) Soutenir le développement des capacités, des compétences techniques et de l'accès aux outils et aux cadres décisionnels;

c) Encourager le développement et l'application de politiques et d'outils, comme les technologies écologiquement saines, pour promouvoir et faciliter, comme il convient, le transfert des technologies écologiquement saines et l'accès à ces technologies suivant des modalités et des conditions mutuellement convenues;

d) Promouvoir les réseaux de partage des connaissances afin d'échanger les données d'expérience et les analyses et les leçons résultant des projets pilotes de développement durable orientés spécialement vers la croissance favorable aux pauvres et salutaire pour l'environnement;

e) Soutenir le transfert nécessaire des savoir-faire et des technologies pour le renforcement des capacités aux pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique suivant des modalités et des conditions mutuellement convenues;

4. *Invite* les organisations internationales et régionales, notamment la Commission économique pour l'Europe, à contribuer et à devenir parties au Programme de partenariat pour une passerelle verte;

5. *Prie* la Secrétaire exécutive d'établir, conjointement avec les pays et les partenaires intéressés, notamment la Commission économique pour l'Europe, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application régionale du Programme de partenariat pour une passerelle verte qui sera soumis à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, en 2015;

6. *Prie aussi* la Secrétaire exécutive de faire rapport à la Commission à sa soixante-dixième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

Cinquième séance plénière
1er mai 2013